



**HAL**  
open science

**École doctorale de sciences humaines et sociales  
civilisations et sociétés euro-méditerranéennes et  
comparées**

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. École doctorale de sciences humaines et sociales civilisations et sociétés euro-méditerranéennes et comparées. 2011, Université de Toulon. hceres-02035964

**HAL Id: hceres-02035964**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035964>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Evaluation des écoles doctorales de  
l'Université du Sud Toulon-Var





agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Evaluation des écoles doctorales de l'Université du Sud Toulon-Var



Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation  
de l'école doctorale n°509  
« Sciences Humaines et Sociales :  
Civilisations et Sociétés Euro-  
Méditerranéennes et Comparées »  
de l'Université du Sud Toulon-Var



Vague B 2012/15

Campagne d'évaluation 2010/11



# Membres du comité d'évaluation )

Président :

M. Emmanuel ROUX, Université de Nîmes

Experts :

Mme Sylvie BRODZIAK, Université de Cergy Pontoise

M. Jacques FONTANEL, Université Grenoble 2, - Pierre Mendès France

Mme Aude SOUBIRON, Doctorante, Université Paris Dauphine

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Denis VARASCHIN



# Présentation de l'école doctorale

Accréditée pour la première fois en 2008, l'école doctorale n° 509 (ED 509) est une école pluridisciplinaire qui regroupe les sciences humaines et sociales de l'Université du Sud Toulon-Var, et qui accueille des disciplines telles que le droit, l'économie et la gestion ainsi que les lettres, sciences humaines, et les sciences de l'information et de la communication. Elle est structurée autour de la thématique "Civilisations et sociétés euro-méditerranéennes et comparées", définie comme constituant l'axe de recherche transversal de la politique scientifique de l'université. L'adossé recherche est assuré par cinq laboratoires, dont une UMR et une équipe d'accueil ; seul un laboratoire de droit de l'université, qui pourrait être rattaché à l'école, ne relève pas d'elle.

L'école est dirigée par un directeur, juriste de formation, qui est assisté dans sa gestion par une directrice adjointe et un conseil de 12 membres représentant les laboratoires, le personnel administratif, les doctorants, et des personnalités extérieures. L'école fonctionne dans des conditions très correctes puisqu'elle s'est vue affecter un poste de secrétaire à temps plein ainsi que des locaux de qualité spécialement dédiés. Elle dispose également d'un site Internet régulièrement mis à jour, qui autorise l'inscription ou la réinscription en ligne des doctorants, et elle a mis en place une liste de diffusion régulière permettant de faciliter la communication.

## Indicateurs

### 1 – • Encadrement :

Nombre de doctorants	Nombre de HDR	Rapport moyen doctorants/HDR constaté	Maximum constaté doctorants/HDR	Nombre moyen de thèses soutenues par an	Durée moyenne des thèses (en mois)	Taux d'abandon	Pourcentage des doctorants ayant un financement de thèse	Pourcentage de doctorants salariés de l'enseignement primaire ou secondaire	Pourcentage de doctorants en formation continue
185 (environ)	48	4/HDR	10/HDR (décision du CS)	NR	4,1 an Soit 49.2 mois	Estimé entre 5 et 10 %	55 %	NR	NR

### 2 – • Insertion :

Taux d'insertion à 3 ans	Poucentage 2005	Pourcentage 2006	Pourcentage 2007
Taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche / recherche en EPST	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Taux d'insertion dans le secteur public (autre secteur d'activité que ES et R)	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Taux d'insertion professionnelle dans le secteur privé / insertion professionnelle à l'étranger	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Taux en contrat post-doctoral en université, EPST ou à l'étranger	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Taux de réponse	Non représentatif	Non représentatif	Non représentatif

Rappel : l'école doctorale a été accréditée à la rentrée 2008.



# Bilan de l'évaluation

## ● Appréciation globale :

Portée par un dossier clair et de qualité, la demande de renouvellement de l'accréditation de l'école de l'Université du Sud Toulon-Var intervient dans un contexte particulier, celui d'une université fonctionnant depuis près d'un an et demi sous l'autorité d'un administrateur provisoire, dans l'attente d'élections devant prochainement porter à sa tête un nouveau président. Ce contexte doit forcément être pris en compte, car il explique pourquoi l'école doctorale peut donner le sentiment de fonctionner de façon quelque peu autarcique, la déconnexion avec les services centraux s'expliquant notamment par l'absence d'un conseil scientifique reconnu pilotant la recherche sur l'ensemble de l'établissement, et par le souhait émis par l'administration provisoire de différer la rédaction d'un véritable projet stratégique d'établissement. Cet environnement, *a priori* déstabilisant, n'a cependant pas empêché l'école doctorale de fonctionner depuis sa création récente, en 2008, et de remplir parfaitement sa mission, qui consiste d'abord à accompagner les doctorants tout au long de leur thèse et, ensuite et plus largement, à participer à la détermination d'une véritable politique de site en matière de recherche, dont l'école serait un catalyseur. En ce sens, il faut reconnaître le rôle moteur joué par l'école doctorale, qui fédère autour d'elle la majorité des laboratoires de recherche en sciences humaines et sociales, et qui a réussi, autour de son axe transversal, à mobiliser les énergies. Le dynamisme de son directeur, et de l'équipe pédagogique et administrative qui l'accompagne, a constitué un atout incontestable, permettant ainsi de conforter un projet dont la viabilité n'était sans doute pas assurée lors de son élaboration. Il reste désormais à l'école à se construire une véritable identité et, sortant d'un fonctionnement qui pourrait devenir quotidien, à conforter une politique ambitieuse et prospective en matière de recherche, et à participer ainsi au renforcement de l'Université du Sud Toulon-Var. La possible création d'une seconde école doctorale sur le site, consacrée aux sciences exactes et portant sur les sciences de la mer, doit ici être appréhendée comme un atout supplémentaire pour asseoir cette identité et l'assumer face aux universités voisines de taille importante, avec lesquelles se construiront des partenariats. La période *a minima* quinquennale qui s'ouvre sera donc déterminante. Elle servira à confirmer la place occupée par l'école et, dans la mesure du possible, à la faire reconnaître comme l'école de référence pour les sciences humaines et sociales au sein de l'université, mettant ainsi un terme au maintien étonnant de co-accréditation(s) avec d'autres écoles doctorales, qui plus est parfois extérieures à l'académie.

## ● Points forts :

- Des taux d'insertion satisfaisants depuis 2008.
- Une pluridisciplinarité assumée et vivante.
- Une très bonne administration de l'école, portée par une équipe pédagogique et administrative motivée, solidaire et enthousiaste.
- Une structure « à taille humaine », permettant un suivi régulier des doctorants et un accompagnement individualisé.
- La capacité de l'école à entretenir un véritable sentiment d'appartenance auprès de ses doctorants, confortant ainsi l'image de l'université.
- Une réelle offre de formation offerte aux doctorants, établie en concertation avec eux et avec leurs laboratoires de rattachement et s'inscrivant dans une dynamique de professionnalisation.
- Une bonne ouverture à l'international, cohérente avec l'axe de la politique scientifique ; un soutien affiché aux politiques d'aide à la mobilité.

## ● Points faibles :

- L'incapacité de l'école à fédérer l'intégralité des laboratoires de recherche en sciences humaines et sociales de l'établissement autour d'elle, et l'existence de co-accréditation(s) extérieure(s) propres à certain(s) laboratoire(s) de recherche, dont le maintien pourrait à terme créer une scission entre les doctorants inscrits à l'Université Sud Toulon-Var ;
- Un taux de financement des thèses demeurant dans l'ensemble limité, certaines pistes semblant peu exploitées (dont en particulier celle des conventions CIFFRE ou des bourses régionales).



- Un suivi du devenir professionnel des jeunes chercheurs à renforcer au niveau de la précision et de la qualité des données recueillies.
- Un encadrement scientifique un peu faible, avec un sous-effectif notoire du corps professoral dans certaines disciplines.

## Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B, C) : B
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B, C) : A
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B, C) : B
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B, C) : Sans Objet

Note globale (A+, A, B, C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : B

## Recommandations pour l'établissement

L'école pourrait poursuivre ses efforts de structuration et développer une véritable politique prospective à l'aune des orientations qui seront prises par la nouvelle direction de l'université.

Elle gagnerait également à veiller à ce que demeure une bonne adéquation entre le thème transversal porté par l'école et l'attribution des sujets de thèse, ainsi qu'au respect d'une bonne ventilation des directions de thèse entre les différents HDR.

L'Université Sud Toulon-Var pourrait la soutenir dans cette voie en rassemblant tous les laboratoires qui relèvent d'elle, en améliorant son taux d'encadrement, et en lui attribuant davantage de contrats doctoraux.

Quelques indicateurs, partagés, permettraient de progresser ainsi ensemble.

## Evaluation détaillée

- Administration et moyens de l'ED :

L'école est dirigée par un directeur assisté d'une directrice adjointe. Il s'appuie sur un conseil composé de 12 membres désignés de façon paritaire (6 représentant les laboratoires, 2 représentant les doctorants et 4 personnalités compétentes dans le domaine scientifique ou économique). Une secrétaire administrative de catégorie B est affectée à plein temps et un bâtiment est dédié à l'école doctorale, ce qui favorise la rencontre des doctorants des différentes disciplines. La construction prochaine d'une Maison des sciences de l'homme (MSH) devrait également consolider les liens avec les laboratoires de recherche. Plusieurs salles de cours sont mutualisées avec les composantes regroupées sur le site. Un site Internet a été mis en place, il permet la mise en ligne d'informations régulières et fréquemment remises à jour.



- Bilan quantitatif :

Les chiffres communiqués sont imprécis puisqu'ils laissent apparaître entre 169 et 185 doctorants inscrits à ce jour. Les sections concernées regroupent 48 HDR (habilités à diriger des recherches) sur un total de 88 enseignants chercheurs.

Si le conseil scientifique de l'université a voté la règle établissant un plafond de 10 doctorants par HDR, celle-ci n'est cependant pas systématiquement respectée, notamment car certaines disciplines souffrent de sous-encadrement. Toutefois, la situation s'améliore avec l'arrivée de nouveaux enseignants-chercheurs. L'école est ainsi passée d'un maximum de 22 à 17 thèses dirigées par un même directeur entre 2009-2010 et 2010-2011.

Depuis 2008, la moyenne de 15 soutenances par an semble atteinte, mais le chiffre reste peu fiable. L'ED estime entre 5 et 10 % le taux d'abandon chaque année, ce qui est manifestement sous-évalué. En effet, ce taux doit être calculé sur la base du nombre de thèses soutenues par an et de leur durée moyenne annoncée. De la sorte, et sur la base des chiffres produits (185 doctorants en 2009-2010 ; 15 soutenances ont été évoquées pour 2009 et 17 pour 2010 ; durée moyenne de 4,1 an), on aboutit à un taux de soutenance de 30 %. On peut donc considérer que le taux d'abandon s'élève réellement à 60-70 %, car il convient aussi de tenir compte de la progression des effectifs inscrits depuis les débuts récents de cette école.

La durée moyenne des thèses, de l'ordre de 4 ans, laisse apparaître un nombre limité mais croissant de sixième inscription et plus : 8 en 2007-2008, 9 en 2008-2009, 11 en 2009-2010. Rapporté aux effectifs, le phénomène est stable, mais il ne régresse pas.

- Encadrement et suivi :

Une charte des thèses a été mise en place et semble connue par les doctorants. Quoique privilégiant des sujets se rattachant à l'axe transversal, d'autres sujets sont acceptés, la thématique de l'école n'étant pas exclusive. La politique d'admission en doctorat est gérée directement par l'école doctorale et se détermine principalement en fonction des résultats, quelle que soit l'origine du master du candidat (à finalité recherche ou professionnelle). Le directeur et la secrétaire administrative occupent chacun une position centrale dans l'encadrement des doctorants, et c'est sous l'autorité du directeur que les réinscriptions au-delà de la quatrième année sont autorisées, à la suite d'une audition individuelle. Une commission des thèses s'assure par ailleurs du suivi de la formation, de la validité des jurys de thèses et de la pertinence de la soutenance au regard des pré-rapports, lorsque celle-ci est envisagée.

Le suivi des docteurs est effectué en collaboration avec les directions de laboratoire, et le soutien actif de la jeune association des membres de l'école doctorale (ADEMAIN), qui tente d'organiser un réseau scientifique et professionnel des anciens doctorants. Les chiffres communiqués laissent apparaître une bonne insertion dans le secteur privé ou la fonction publique, y compris dans l'enseignement supérieur et la recherche, sans que soit systématiquement précisé le statut exact des insérés. Il y a peu de contrats post-doctoraux, en France ou à l'étranger.

- Financement des thèses :

De l'ordre de 55 % des thèses sont financées, mais il existe peu de contrats doctoraux et les bourses CIFRE semblent être méconnues. Les bourses de mobilité sont plafonnées à 400 € par an pour chaque doctorant.

- Formation :

165 heures de formation sont exigées en trois ans, choisies en concertation entre les enseignants et les doctorants. Il y a aujourd'hui six unités de formation à valider : une unité de formation disciplinaire (50 heures) deux unités de formation pluridisciplinaire (30 heures), une unité de formation en langues et cultures (30 heures), une unité de formation méthodologique (15 heures) et une unité de formation insertion professionnelle (30 heures). Des doctoriades euro-méditerranéennes sont ouvertes à l'ensemble des doctorants de l'école et, au-delà, à tout doctorant intéressé (en particulier ceux relevant du PRES Université Euro Méditerranée). Des journées et des colloques pluridisciplinaires sont également organisés, de façon ponctuelle, sur le thème de l'école doctorale. La qualité des publications qui en résulte apparaît moyenne.



- Ouvertures nationale et internationale :

La politique d'ouverture se réalise d'abord dans le sud-est, principalement avec les universités d'Aix-Marseille et de Nice Sophia-Antipolis. Proximité territoriale et logique académique ne coïncident pas nécessairement.

Sur le plan international, on relève que 56,6 % des doctorants sont étrangers et les bourses de mobilité internationale sont accordées aux doctorants en fonction de leur intervention dans un colloque. De nombreuses cotutelles sont à noter, surtout avec des universités marocaines et tunisiennes. D'autres partenariats pourraient être envisagés, en particulier avec des universités italiennes (l'Université du Sud Toulon-Var possédant un riche fonds de droit italien). On remarque incidemment l'absence de politique de soutien à la publication en langue étrangère.

- Projet :

Il consiste surtout, pour l'heure, à renforcer l'existant et à confirmer l'école doctorale dans sa vocation d'école de référence pour l'ensemble du secteur des sciences humaine et sociale de l'Université du Sud Toulon-Var. Une vision davantage prospective serait à penser, sans doute à la suite de l'élection du nouveau président de l'université.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation  
de l'école doctorale  
« Sciences de la Mer »  
de l'Université du Sud Toulon-  
Var



Vague B 2012/15

Campagne d'évaluation 2010/11



# Membres du comité d'évaluation

Président :

Mme Claire DEMUYNCK, Université Lille 1

Experts :

M. Pierre-Yves COULON, INP Grenoble

M. Marc DAIGNIERES, Université Montpellier 2

Mlle Alexandra LEQUIEN, Jeune docteur, Université de Rouen (2006)

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Jean-François DECONINCK



# Présentation de l'école doctorale

Le dossier concerne la demande de création d'une école doctorale de site, pluridisciplinaire, rattachée aux secteurs scientifiques 1 (Mathématiques), 2 (Physique), 3 (Sciences de la Terre et de l'Univers), 4 (Chimie), 5 (Biologie), 8 (Sciences pour l'ingénieur) et 9 (Sciences et technologies de l'information et de la communication), sans qu'il soit précisé un secteur principal de rattachement. De 2004 à 2007, une ED de site rassemblait toutes les disciplines au sein de l'Université du Sud Toulon Var (USTV). Le précédent contrat avait vu la création d'une ED de site limitée aux Sciences humaines (ED 509), tandis que les laboratoires de Sciences et techniques étaient répartis dans 7 ED régionales. L'USTV demande la création d'une ED de site rassemblant toutes les équipes de recherche de Sciences et techniques autour de la thématique des Sciences de la mer. L'ED s'appuiera sur 8 laboratoires labellisés - 4 UMR, (Unités mixtes de recherche avec le CNRS) et 4 EA (Equipes d'accueil) et accueillera environ 90 doctorants, encadrés par 67 chercheurs et enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches (HDR). Sur la période 2006-2010, 76 thèses ont été soutenues au sein des laboratoires qui composeront cette ED.

## Indicateurs

1 - ● Encadrement : (sur la base des données fournies par les laboratoires, qui étaient rattachés à 7 ED différentes)

Nombre de doctorants	Nombre de HDR	Rapport moyen doctorants/HDR constaté	Maximum constaté doctorants/HDR	Nombre moyen de thèses soutenues par an	Durée moyenne des thèses (en mois)	Taux d'abandon	Pourcentage des doctorants ayant un financement de thèse	Pourcentage de doctorants salariés de l'enseignement primaire ou secondaire	Pourcentage de doctorants en formation continue
90	67	1,3	7	15	40 ?	≅ 6 % Estimé à 44 %	80%	5%	5%

2 - ● Insertion :

S'agissant d'une demande de création *ex nihilo*, la partie « bilan » du dossier et les données précises en termes d'insertion n'ont pas été fournies. Toutefois, l'exposé du directeur de l'ED fait globalement apparaître que sur les 76 thèses soutenues dans les cinq dernières années (2006 à 2010), 24 % des docteurs occupent des emplois temporaires dans l'enseignement supérieur et la recherche (13 % d'ATER, 11 % de post-doctorat), 6 % sont maîtres de conférence ou chercheurs en France, 6 % à l'étranger. Par ailleurs, 44 % des docteurs occupent un poste dans le privé, 6 % occupent des postes dans une autre administration que l'enseignement supérieur. Enfin, le devenir de 14 % des docteurs n'est pas connu.

Taux d'insertion à 3 ans	Poucentage 2005	Pourcentage 2006	Pourcentage 2007
Taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche / recherche en EPST	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Taux d'insertion dans le secteur public (autre secteur d'activité que ES et R)	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Taux d'insertion professionnelle dans le secteur privé / insertion professionnelle à l'étranger	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Taux en contrat post-doctoral en université, EPST ou à l'étranger	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Taux de réponse	Sans objet	Sans objet	Sans objet

## Bilan de l'évaluation

### ● Appréciation globale :

La demande de création de cette ED est directement liée à la politique scientifique de l'établissement visant à le positionner sur des thématiques pluridisciplinaires et transversales. Elle correspond également à un souhait très vif des doctorants qui se sentent marginalisés dans des ED régionales centrées à Marseille ou à Nice. Ils évoquent en particulier de très gros problèmes de communication avec les directions des ED auxquelles ils appartiennent actuellement. Ils ressentent également un fort sentiment d'isolement et regrettent de n'avoir aucun contact avec d'autres doctorants que ceux de leur voisinage proche. Même leur participation aux formations organisées par les différentes ED (qui est rendue difficile par l'éloignement géographique) ne leur permet pas de rompre cet isolement.

Par ailleurs, on relève dans la situation actuelle un certain nombre de dysfonctionnements, tels que des thèses non financées, ou de durée anormalement longue (16 doctorants sont en 5<sup>ème</sup> année et plus, soit 18 % de l'effectif - un chiffre probablement à mettre en relation avec le nombre de thèses non financées).

La création de cette nouvelle ED aurait très probablement un effet très positif sur la vie des doctorants, puisqu'elle permettrait de rompre cet isolement dont ils se plaignent, et de créer un sentiment d'appartenance à l'ED, ceci étant favorisé par la cohérence des thématiques de recherche qu'elle recouvre.

Il faut cependant noter que la mise en place d'une ED vivante d'une part, la rectification des dysfonctionnements relevés ci-dessus d'autre part, constituent un objectif que le directeur de l'ED ne pourra atteindre seul. La présentation orale du directeur a bien montré qu'il était conscient de l'ampleur de la tâche qui l'attend, et qu'il a toutes les qualités pour la mener à bien. Il est cependant indispensable qu'il puisse compter sur le soutien matériel et moral de l'établissement et des directeurs d'unité composant l'ED.

### ● Points forts :

- Politique de site conforme aux priorités de l'établissement.
- Le projet correspond à une attente très forte des doctorants.
- Domaine transversal clair et bien affiché. Thème intégrateur et fédérateur.
- Bonne intégration dans le tissu socio-économique local.

### ● Points faibles :

- Existence de thèses non financées en nombre significatif.
- Durée des thèses à maîtriser.
- Flux de doctorants assez faible.
- Risque d'isolement par rapport à la structuration régionale en PRES (Pôle de Recherche et d'enseignement supérieur).
- Risque d'un manque de cohésion dans le contexte d'une université en situation difficile.



## Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B, C) : B
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B, C) : sans objet
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B, C) : B
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B, C) : A

Note globale (A+, A, B, C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : B

## Recommandations pour l'établissement

La création d'une école doctorale est une tâche difficile, qui va demander à sa direction une implication très forte. Ce projet bénéficie d'atouts certains : cohérence scientifique, localisation, adhésion de tous les acteurs. Une condition de son succès est un soutien sans faille de l'établissement, à la fois sur le plan matériel (locaux, secrétariat, budget) et sur le plan moral (pour remédier aux dysfonctionnements relevés ci-dessus).

A l'avenir, il conviendrait d'informer les doctorants du devenir professionnel de leurs prédécesseurs et d'actualiser la charte des thèses avec un seuil de financement et une durée maximale. Il serait également judicieux de rendre systématiques les comités de thèse ou d'organiser une soutenance à mi-parcours.

Par ailleurs, l'ouverture de la procédure de concours de recrutement à quelques doctorants permettrait de renforcer sa transparence.

## Evaluation détaillée

- Administration et moyens de l'ED :

Des moyens en locaux et secrétariat tout à fait satisfaisants sont actuellement fournis à l'autre ED du site (ED 509) ainsi qu'au collège doctoral. L'accueil d'une nouvelle ED ne devrait pas poser de problème particulier.

- Bilan quantitatif :

L'ED s'appuiera sur 8 laboratoires labellisés (4 UMR et 4 EA). Elle est centrée sur l'axe « Sciences de la mer », qui concerne les 4 pôles de l'USTV en Sciences et techniques (Sciences de la Terre et de l'Univers, Matériaux, Sciences de l'ingénieur et Mathématiques). Cet axe est bien intégré au tissu industriel local et régional et fortement soutenu par les collectivités.

L'ED comptera 90 doctorants, pour 152 chercheurs dont 67 HDR, ce qui correspond à un taux d'encadrement moyen tout à fait satisfaisant (1,3 doctorants/HDR). Il faut cependant noter qu'il ne s'agit là que d'une moyenne, et qu'on observe de grandes disparités, avec 45 HDR sur 67 participants effectivement à l'encadrement des doctorants, et certains dépassements, pouvant aller jusque 7 doctorants/HDR.

La durée moyenne des thèses annoncée est de 40 mois. On note cependant une proportion élevée d'inscriptions en 4<sup>ème</sup> année (16), et en 5<sup>ème</sup> année et plus (16).



- Encadrement et suivi :

Il existe une charte des thèses, qui paraît fort ancienne et non conforme à l'arrêté de 2006 (seul un avenant concernant la diffusion électronique des thèses a été voté en 2010). Le texte, en particulier, est très peu contraignant sur la question du financement des thèses.

Bien que les doctorants aient exprimé leur sensation d'isolement au sein d'écoles doctorales dispersées et délocalisées, ils n'ont mentionné aucun problème grave d'encadrement et semblent globalement satisfaits du fonctionnement des laboratoires et de leurs relations avec les encadrants.

Dans la présentation du projet, le directeur mentionne son souhait de réduire le nombre d'inscriptions à 3, une 4<sup>ème</sup> inscription n'étant possible que sur dérogation accordée par le conseil de l'ED, et une 5<sup>ème</sup> inscription que dans des circonstances exceptionnelles. Pour mener cette politique, il devra pouvoir compter sur le soutien des directeurs de laboratoire et de la direction de l'établissement.

Le projet prévoit l'organisation d'une journée d'accueil pour les doctorants de 1<sup>ère</sup> année, ainsi que d'une journée des doctorants en 2<sup>ème</sup> année, où ceux-ci présenteront leurs travaux de recherche par affiche (« Doctoriades », organisées conjointement avec l'ED 509). Enfin, la mise en place de comités de thèse sera vivement encouragée.

En ce qui concerne le suivi de l'insertion des docteurs, une base de données a été créée au sein de l'USTV, mais son fonctionnement reste perfectible puisqu'à ce jour elle permet seulement de suivre le devenir d'environ 70 % des docteurs.

- Financement des thèses :

Les financements des doctorants sont d'origines très variées, avec en particulier une proportion importante de financements pour doctorants étrangers (29 %). Le nombre de financements de type CIFRE est étonnamment bas (4 %), pour une ED dont les thématiques sont centrées sur un axe bien intégré au tissu industriel et régional. Le problème majeur est le nombre important de thèses non financées (11 %). Il ne s'agit pas là simplement du reliquat d'une situation ancienne, puisque 50 % d'entre elles ont débuté au cours de ces deux dernières années. Il paraît indispensable que dans l'avenir, l'obtention d'un financement, dont la durée et le niveau minimum devront être fixés, soit une condition *sine qua non* à l'inscription d'un doctorant ; et un soutien clair de l'établissement sur ce point est indispensable.

- Formation :

Les doctorants devront valider 90h de formation, réparties de la façon suivante : 30h de formation spécialisée en liaison avec les thématiques de recherche ; 30h de formations transversales (méthodologie, valorisation de la recherche et propriété intellectuelle, anglais technique et scientifique) ; 30h d'actions d'appui à l'insertion professionnelle (modules mutualisés avec l'ED 509 ; «Nouveau chapitre de la thèse », dispositif des doctorants conseil).

Un certain nombre d'actions, dont les actions d'appui à l'insertion professionnelle, sont et/ou seront menées conjointement par l'ED « Sciences de la mer », l'ED 509, et le Collège doctoral (sans que le rôle de ce dernier apparaisse clairement). On peut citer les « Doctoriades euroméditerranéennes », ayant pour but la valorisation de la « Jeune recherche » dans un contexte d'interdisciplinarité, d'ancrage dans le projet scientifique de l'USTV axé sur la mer et les espaces euroméditerranéens, et d'ouverture régionale, nationale et internationale.

- Ouvertures nationale et internationale :

Le recrutement des doctorants est largement ouvert vers l'extérieur : les doctorants inscrits dans les laboratoires d'accueil se répartissent en titulaires d'un master local pour 1/3, d'un master français extérieur à l'établissement pour 1/3, et d'un diplôme étranger pour 1/3. Pour le contrat précédent, il a été dénombré 34 thèses en co-tutelle, et de nouveaux projets, tels que la mise en place d'un master en chimie des matériaux délocalisé à Hanoi, et la participation d'enseignants de l'USTV à des masters étrangers (chimie à Blida), devraient favoriser encore



leur développement. Il faut souligner le soutien financier apporté par l'USTV aux doctorants étrangers en co-tutelle durant leur séjour à Toulon.

Le service des relations internationales a par ailleurs mis en place un dispositif de bourses à la mobilité dont pourront bénéficier les doctorants de l'ED pour effectuer des stages dans des laboratoires partenaires.

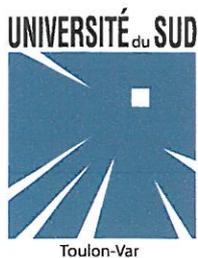
Enfin, les doctorants seront vivement encouragés à participer à des congrès nationaux et internationaux (l'ED pouvant apporter un soutien financier aux laboratoires à cet effet) et à publier leurs travaux dans des revues à comité de lecture (ACL) : l'ED exigera, en vue de la soutenance, une participation à un congrès international ainsi qu'une publication acceptée dans une revue ACL.

- **Projet :**

Le projet présenté répond manifestement aux souhaits de toutes les parties prenantes : doctorants, directeurs de laboratoire et tutelle. Dans le contexte régional où la structuration en PRES ne paraît pas mûre, il constitue une solution satisfaisante à la fois pour contribuer à la cohérence scientifique du projet d'établissement, et pour structurer les études doctorales en fournissant aux doctorants l'accompagnement et l'animation scientifique qu'ils peuvent attendre d'une école doctorale.

Observations du président )





La Garde, le 7 juillet 2011

NOS REF : MS/DP/ 10-11 N° 169

**Monsieur Alain MENAND**  
Section des formations  
et des diplômes  
AERES  
20 rue Vivienne  
75002 PARIS

**Objet :** Evaluation des écoles doctorales vague B.

Monsieur,

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, la réponse relative au rapport corrigé de l'école doctorale n° 509 en S.H.S « Civilisations et sociétés euro-méditerranéennes et comparées ».

Vous en souhaitant une bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes très cordiales salutations.

Le Président  
de l'Université du Sud Toulon-Var



Marc SAILLARD

**ECOLE DOCTORALE N° 509 EN S.H.S.**  
**« CIVILISATIONS ET SOCIÉTÉS EURO-MEDITERRANEENNES ET COMPAREES »**

**OBJET :** Observations sur le rapport d'évaluation de l'Ecole doctorale n° 509 en S.H.S. « Civilisations et Sociétés euro-méditerranéennes et comparées » de l'Université du Sud Toulon-Var

Faisant suite à la transmission du rapport d'évaluation relatif à l'Ecole doctorale n° 509 en S.H.S. « Civilisations et Sociétés euro-méditerranéennes et comparées » en vue du renouvellement de son accréditation, je tiens à vous indiquer que je souscris largement aux conclusions auxquelles le comité de visite est parvenu. Nous tiendrons le plus grand compte des recommandations qui nous ont été adressées.

Je souhaiterais, néanmoins, apporter quelques précisions sur certains points relevés par les membres du comité de visite.

Il semble utile de souligner que, contrairement à ce qui est écrit page 7 du rapport, le dispositif des bourses CIFRE n'est pas « méconnu », puisque deux docteurs de l'Ecole doctorale n° 509 ont pu en bénéficier. Il est vrai, cependant, qu'actuellement, aucune thèse n'est soutenue par ce dispositif et qu'il est nécessaire de développer ce mode de financement à l'avenir. Toujours en lien avec la question du financement des thèses, le rapport souligne que « les bourses de mobilité sont plafonnées à 400 euros par an pour chaque doctorant » (page 7) et qu'elles « sont accordées aux doctorants en fonction de leur intervention dans un colloque » (page 8). A vrai dire, et comme cela est décrit dans la partie bilan de la demande d'accréditation de l'Ecole doctorale n° 509, cette aide à la mobilité revêt la forme d'une prise en charge par l'Ecole doctorale des frais engendrés par la participation des doctorants à des manifestations scientifiques en France ou à l'étranger, et/ou par un séjour de recherche en France ou à l'étranger, dans la limite de 300 euros pour un déplacement en France et de 400 euros pour un déplacement à l'étranger. Cette aide n'est accordée que sur dossier et peut être renouvelée pour un même doctorant selon la même procédure.

Le rapport reproche l'imprécision du nombre d'inscrits en doctorat au cours de l'année universitaire 2010-2011, en soulignant que les chiffres communiqués « laissent apparaître entre 169 et 185 doctorants » (page 7). Cet écart s'explique, comme cela a été dit au cours de la visite du comité, par le fait qu'au moment du dépôt de la demande d'accréditation de l'Ecole doctorale n° 509 le 15 octobre 2010, la campagne d'inscriptions n'était pas encore close, d'où le chiffre de 169 doctorants indiqué à ce moment-là. Le chiffre de 185 doctorants correspond, lui, à l'état des inscriptions au 30 novembre 2010 (fin des inscriptions) et a été communiqué le jour de la visite du comité de l'AERES, le 23 février 2011. Depuis, ce total a encore augmenté de quatre unités, en raison de la réinscription tardive de quatre doctorants ayant rencontré des difficultés financières. Il faut rappeler ici que le nombre total d'inscrits n'a cessé de croître depuis l'accréditation de l'Ecole doctorale n° 509.

Le rapport pointe également la sous-évaluation du taux d'abandon et estime pouvoir établir ce taux entre 60 et 70 %. Accréditée en 2008, l'Ecole doctorale n° 509 ne dispose pas d'assez de recul pour pouvoir fournir des données définitives concernant le taux d'abandon. Le suivi des cohortes de doctorants qu'elle a pu mettre en place révèle, cependant, qu'en 2010-2011, 41,66 % des doctorants « primo-entrants » en 2007-2008, 35,59 % des doctorants « primo-

entrants » en 2008-2009 et 20 % des doctorants « primo-entrants » en 2009-2010 ne se sont pas réinscrits en thèse. Ces données viennent relativiser quelque peu l'estimation très élevée du comité de visite.

Les taux d'abandon relevés restent, néanmoins, importants. Ils doivent être reliés à la faiblesse des financements de thèse octroyés, comme l'ont d'ailleurs pertinemment souligné les membres du comité de visite.

Enfin, il est deux critiques dans le rapport qui sont difficilement recevables.

La première tient au « fonctionnement quelque peu autarcique » de l'Ecole doctorale et à sa prétendue « déconnexion avec les conseils centraux » (page 5). S'il est vrai que l'Ecole doctorale a fonctionné, du 23 octobre 2009 au 1<sup>er</sup> avril 2011, dans le contexte particulier d'une administration provisoire de l'Université du Sud Toulon-Var, il n'empêche que le directeur de l'Ecole doctorale ne s'est jamais départi de son obligation réglementaire de présenter, chaque année, le bilan d'activités devant le Conseil scientifique de l'Université, qu'il a toujours été invité aux séances de cette instance et qu'il a pu, dans le cadre de la préparation du prochain contrat d'établissement, défendre le bilan de l'Ecole doctorale et exposer le projet, aussi bien devant le Conseil scientifique que devant le Conseil d'administration. Le lien avec le Conseil scientifique est également assuré par le statut d'invité permanent du Conseil de l'Ecole doctorale conféré par les statuts de l'Ecole doctorale au vice-président en charge du Conseil scientifique.

La seconde critique peu recevable tient à « l'incapacité de l'école de fédérer l'intégralité des laboratoires de recherche en S.H.S. de l'établissement autour d'elle » (page 5). L'Ecole doctorale n° 509 n'a vu le jour, en 2008, que parce que cinq laboratoires couvrant l'ensemble des Sciences humaines et sociales présentes sur le campus ont su développer une coopération scientifique autour d'une thématique commune, les civilisations et les sociétés euro-méditerranéennes et comparées. Seule une unité de recherche en droit n'a pas souhaité se joindre à ce projet et a préféré s'affilier à une école doctorale de Montpellier. Dans ces conditions, il est difficile de reprocher à l'Ecole doctorale d'être incapable d'intégrer ce laboratoire, alors surtout que l'Ecole doctorale a ouvert sa formation doctorale aux doctorants de ce laboratoire, les a invités à participer aux Doctoriades euro-méditerranéennes – Journées de la Jeune Recherche et a fait évoluer, dans son projet, une thématique de recherche, de manière à favoriser le rapprochement avec cette équipe. L'Ecole doctorale ne désespère pas, et les conclusions du rapport la confortent en ce sens, que la seule unité de recherche en S.H.S. de l'établissement à se situer en dehors de l'Ecole doctorale, la rejoigne dans un avenir proche.

Thierry DI MANNO